

# ARTICLE 222

## Journal pour les Droits de l'Enfant

N°57

2<sup>e</sup> trimestre 2014

---

20|11|2013

### **Statut de réfugié : parents d'enfants mineures ayant obtenu l'asile en raison d'un risque de mutilations sexuelles**

Dans le cas où une enfant ou une adolescente mineure s'est vu reconnaître la qualité de réfugié en raison de son appartenance à un groupe social d'enfants ou adolescentes non mutilées et des risques de mutilations sexuelles féminines qu'elle encourt personnellement, les exigences résultant du droit de mener une vie familiale normale impliquent que les parents de la réfugiée mineure puissent, en principe, régulièrement séjourner en France avec elle.

Mais il ne résulte ni des stipulations de la convention de Genève, ni des principes généraux du droit applicables aux réfugiés, que le statut de réfugié doit être accordé aux parents de cette réfugiée mineure, lesquels ne sont pas exposés aux risques de persécution qui ont conduit à ce que le statut de réfugié soit accordé à leur enfant, du seul fait que le statut a été reconnu à leur enfant et indépendamment des risques de persécutions qu'ils pourraient faire personnellement valoir.

**Conseil d'État (avis), 20 novembre 2013, n° 368676**



**Oumzaza** @Oumzaza\_fr

4 h

L'urologue de l'hopital de la Rochelle ne pratique plus les circoncisions (raisons politiques), connaissez vous un autre doc dans ce coin ?

Ouvrir

← Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ⋮ Plus



**Dyna.S** @newsdenouvelles

3 h

@Oumzaza\_fr raisons politiques ?

Ouvrir

← Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ⋮ Plus



**Oumzaza** @Oumzaza\_fr

3 h

@newsdenouvelles C'est ce que lui a répondu l'hôpital ou le médecin, mais oui de ttes façons en ce moment la circoncision fait débat #Europe

🗨 Masquer la conversation

← Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ⋮ Plus

5:09 PM - 30 Nov, 13 · Détails

Répondre à @Oumzaza\_fr @newsdenouvelles



**Dyna.S** @newsdenouvelles

1 h

@Oumzaza\_fr oui je sais bien que ça fait débat en Europe . Mais , justement pour une fois que la France sort du lot.

Ouvrir

← Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ⋮ Plus

# REVUE DE PRESSE

## **La circoncision rituelle, une pratique barbare?**



Béatrice Cuzin, urologue-andrologue-sexologue, exerce à la clinique de St-Germain-en-Laye aux côtés du docteur Pierre Foldès, spécialisé dans la réparation des dégâts causés par l'excision. Spécialisée dans le domaine des mutilations sexuelles, elle a un avis bien tranché à propos de la circoncision rituelle.

### ***Êtes-vous favorable à l'interdiction de la circoncision rituelle ?***

Il est important de commencer à y réfléchir. En consultation, j'ai déjà rencontré plusieurs jeunes hommes qui ont perçu la circoncision comme une mutilation. Beaucoup n'en gardent pas un bon souvenir. Ils ont le sentiment d'avoir subi un acte barbare. Le débat doit être ouvert, sans stigmatiser telle ou telle religion.

### ***Ces circoncisions rituelles sont-elles pratiquées par des médecins ?***

La plupart du temps, même si cela est interdit, oui. C'est interdit par la législation et la déontologie médicale. Mais la communauté médicale estime qu'il faut s'en charger sinon ce sera effectué clandestinement au fond d'une cour.

### ***Dans quel cas un médecin peut-il pratiquer une circoncision ?***

Pour des raisons médicales. En cas de phimosis et de paraphimosis, c'est-à-dire que le patient ne peut pas décalotter ou décalotte difficilement. Et encore, ces pathologies n'entraînent pas toujours une circoncision. Elles peuvent être soignées par la prise de médicaments à la cortisone ou par la pratique d'une simple incision au niveau du prépuce.

### ***En France pratique-t-on davantage de circoncisions rituelles ou médicales ?***

La circoncision est la première dépense de la sécurité sociale au niveau de l'urologie. Cela représente environ 2 millions d'euros par an. Sur tous ces actes, il y a largement plus de circoncisions rituelles. Mais cela se fait dans la clandestinité, donc nous ne disposons pas

de chiffres officiels.

### ***Combien coûte une circoncision ?***

Le tarif sécurité sociale est fixé à 120 euros. Mais les circoncisions rituelles, pratiquées en clinique la plupart du temps, sont déclarées comme un acte médical. Et donc la sécurité sociale les rembourse.

### ***On dit aussi que la circoncision est efficace dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST). Est-ce vrai ?***

Oui. Elle permet de renforcer la barrière cutanée. En Afrique, où il y a une forte prévalence au VIH, elle s'avère très utile pour diminuer la propagation du sida. Mais en France la situation n'est pas la même.

### ***L'acte en lui-même présente-t-il des dangers pour la santé ?***

J'ai eu connaissance de cas d'accidents de circoncision. Heureusement, cela reste rare. Effectivement, mal pratiquée, cette pratique peut être fatale. Il y a déjà eu aussi des blessures chez les bébés : le gland a été emporté dans l'incision...

### ***La circoncision a-t-elle aussi un impact sur la sensibilité du pénis ?***

Oui, elle provoque une diminution de la sensibilité. Quand elle est pratiquée sur un adulte, elle est souvent plus douloureuse à supporter. Cela met une quinzaine de jours à cicatriser. Et puis, après il faut s'habituer à la sensation de frottement sur le pantalon.

### ***Quand vous parlez de mutilation, vous assimilez la circoncision à l'excision ?***

La circoncision et l'excision ne sont pas réalisées dans le même état d'esprit. Sur le pénis, cela reviendrait à enlever le gland et le prépuce. Mais cela reste une mutilation des organes sexuels. Même cet acte n'est pas réalisé pour contrôler le plaisir de l'homme, comme peut l'être l'excision.

**lesnouvelles.fr – 02/03/14**

## **La circoncision est-elle une mutilation?**

Voici un sujet qui n'est pas toujours traité avec calme et raison et qu'on doit féliciter la revue *ProChoix* d'aborder (n°60, décembre 2013). Parce qu'elle relève de prescriptions religieuses, la circoncision tend en France à rester dans la sphère privée, d'autant que nous avons échappé à la vague de puritanisme qui à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'est développée dans le monde anglo-saxon sous l'influence du corps médical pour en faire un remède à nombre de maux, et en particulier à la masturbation.

Dans ce dossier présenté par Fiametta Venner, l'article du responsable des questions

éthiques de l'Association française d'Urologie examine les aspects médicaux et fait au passage justice de deux idées reçues: une sexualité moins satisfaisante pour l'homme circoncis; une protection contre l'infection par VIH (au mieux un risque de contamination moins élevé dans les zones à prévalence élevée). Le Dr Castagnola témoigne aussi de l'importance que l'acte soit réalisé dans un établissement de soins, mais il l'est alors aux frais des familles qui exercent une certaine pression sur les praticiens pour que des «raisons médicales» soient trouvées...L'actualité du sujet provient en Europe de la décision d'un tribunal allemand, à Cologne en 2010, condamnant un médecin sur plainte des parents mais jugeant de surcroît que la circoncision pour raisons religieuses était condamnable au motif que «le droit fondamental de l'enfant à l'intégrité physique l'emporte sur les droits fondamentaux des parents».

La polémique au sein des institutions représentatives des religions juive et musulmane a été relancée avec la résolution du Conseil de l'Europe du 1<sup>er</sup> octobre 2013 sur «le droit des enfants à l'intégrité physique», qui range au rang des atteintes à cette intégrité la circoncision des jeunes garçons et invite les États-membres à réglementer la pratique, notamment en s'assurant que l'enfant soit en mesure d'exprimer son consentement. Un texte très éclairant de Serge Hefez élève le débat par la prise en compte de la dimension symbolique de la circoncision, signe à la fois de filiation dans la lignée paternelle et de filiation au groupe. Dès lors, une solution se dessine, déjà empruntée par certains juifs : pratiquer un rituel non sanglant d'alliance sans coupure (*Brit Shalom*). Le dossier présente aussi le mouvement intactiviste qui s'est développé en Amérique et est aujourd'hui représenté en France (*Droit au Corps*). Outre les droits des enfants, une raison particulière devrait inciter les laïques et les féministes à soutenir la reconsidération de la pratique rituelle de la circoncision: c'est que celle-ci se base sur l'exaltation de la masculinité et sur la différence irrémédiable des sexes.



## **Circuncision: le débat auquel le Conseil de l'Europe ne pouvait pas couper**

L'adoption en octobre par l'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* (instance qui représente tous les pays de la zone Europe et qui n'a pas de force contraignante sur ses états membres) d'une résolution qualifiant la circoncision d'acte de coercition et de violation des droits de l'enfant, avait provoqué un émoi considérable au sein des communautés juives et musulmanes (et même au-delà de ces groupes religieux). Ce soulèvement (lié en partie à la confusion entre l'APCE et les instances législatives européennes) avait poussé les auteurs de cette résolution à insister sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'interdire la circoncision (mesure que cette institution n'est de toute manière pas en mesure d'imposer mais peut tout au plus recommander) mais d'ouvrir un «débat public, y compris un dialogue interculturel et inter-religieux, visant à parvenir à un large consensus sur les droits des enfants contre les atteintes à leur intégrité physique selon les normes des droits de l'homme» comme l'indique le texte de la résolution. Ce débat instamment demandé a été ouvert au sein de l'APCE ce mardi 28 janvier, dans une ambiance à couper à couteau. Il faut dire que dès le début de la séance, les membres de l'APCE n'ont pas tenté d'apaiser les esprits en diffusant un film de Victor Schonfeld, documentariste britannique de religion juive, dont l'œuvre intitulé *C'est un garçon!* est très critique à l'égard de la circoncision rituelle réalisée sur les nourrissons. En réponse à ce reportage, l'APCE avait accepté de porter à la connaissance de ces invités un film réalisé par le Parlement israélien, qui pour sa part défend cette pratique. C'est encore sous le coup de ces images que les différents invités ont commencé à s'exprimer. Plusieurs praticiens avaient été conviés afin d'enrichir la réflexion. Du côté des partisans de la circoncision, l'urologue français Bernard Lobel et le pédiatre et urologue turc Mesrur Selçuk Silay (*Université d'Istanbul*) ont d'abord tenu à réaffirmer que pratiquée dans «de bonnes conditions, sous anesthésie locale ou générale», la circoncision ne provoque pas de douleurs. Ils ont également rappelé qu'elle présente des «avantages reconnus», notamment en ce qui concerne la diminution du risque de transmission du VIH.

Si ce dernier point n'a pu être contredit, le pédiatre allemand Wolfram Hartmann (président de la *Fédération allemande des pédiatres*) et l'urologue américain Ronald Goldman (directeur du *Centre de ressources sur la circoncision* à Boston) sont revenus sur l'affirmation selon laquelle la circoncision était indolore. On rappellera tout d'abord que selon l'*American Academy of Pediatrics* «un urologue pédiatrique passe 20% de son temps à réparer des enfants qui ont été circoncis». Sans s'attarder sur ce point, le praticien américain a préféré s'intéresser aux conséquences psychologiques de cet acte affirmant que la circoncision pouvait constituer un traumatisme ayant des répercussions à l'âge adulte, telles que des manifestations de colère ou d'évitement a-t-il énuméré. «La perpétuation du rite, en tant que répétition du traumatisme, relève souvent d'un symptôme classique du trouble post-traumatique des pères circoncis» a-t-il encore expliqué se plaçant sur le terrain de la psychanalyse. Wolfram Hartmann a pour sa part endossé le rôle de défenseur des enfants. «Les jeunes garçons ont le même droit à la protection de leur intégrité physique que les jeunes filles. Un enfant n'est pas un objet, ni pour ses parents, ni pour une communauté religieuse» a-t-il plaidé. Bien sûr, la comparaison à demi-mots avec l'excision a de nouveau mis le feu aux poudres. Les

représentants des communautés religieuses refusent en effet une telle assimilation, même si certains rites d'initiation perpétrés dans quelques pays qui ont parfois des conséquences dramatiques (comme l'ont mis en évidence des faits terribles l'année dernière en Afrique du Sud ou plus récemment en Australie) empêchent d'éluder toute réflexion visant à penser la circoncision comme un acte de même nature que l'excision. De telles interrogations pourtant ne peuvent être faites sans que les esprits ne s'enflamment. Les mots d'antisémitisme ou de racisme ont ainsi fusé, considérés comme particulièrement blessant pour Wolfram Hartmann. Réfutant les arguments de Ronald Goldman affirmant qu'aujourd'hui de plus en plus de juifs vivent leur judaïté sans avoir recours à ce rite, le grand rabbin de Strasbourg, René Gutman s'est fait grave en déclarant que «pour la 1ère fois depuis la Shoah, nous nous interrogeons sur notre avenir au sein de l'Europe». De son côté, une parlementaire originaire d'Azerbaïdjan s'est inquiétée: «aujourd'hui, nous sommes confrontés à cette résolution. Demain, nous en aurons peut-être une autre qui dénoncera le jeûne comme violant les droits de l'homme. Et quoi d'autre encore?». Ainsi, on le voit, ce débat s'est révélé particulièrement houleux. Pourtant, la question ne date pas d'hier. Dans *20 minutes*, Patrick Banon, chercheur associé à l'*Université Paris-Dauphine* rappelle en effet: «les réserves de l'Occident sur la pratique des rites de circoncision remontent à plusieurs siècles» et indique par exemple qu'Antiochos IV, l'avait interdit sous peine de mort au 2e siècle avant JC. «Ce sont deux visions de société qui s'opposent. Au Proche-Orient, on accorde une grande importance aux rites de reconnaissance de la masculinité», ajoute-t-il encore.

**jim.fr – 31/01/2014**

### **Conseil de l'Europe**

Même si le rapport voté n'est que d'ordre consultatif, pour autant, les dégâts causés sont importants. Tout d'abord du fait de son impact dans l'opinion qui va faire créer en premier lieu une tendance politique à l'encadrement de la circoncision, puis à terme, rien ne pourra éviter l'étape suivante, celle de l'interdiction. Car ne soyons pas dupe, si ce rapport ne parle pas encore d'interdiction de la circoncision, le fait de la placer sur le même plan que la mutilation génitale féminine n'est pas le résultat d'une maladresse bureaucratique, mais bien l'œuvre volontaire et délibérée de s'attaquer à cette pratique fondatrice du peuple juif. Il suffit de voir la façon dont ce rapport a été fait et la partialité de ses arguments. Cette partialité a été constatée également lors de l'audition du 28 janvier. Les démentis du rapporteur concernant ses intentions d'interdiction ne sont pas convaincants. Ce qui est également très dangereux dans l'esprit du rapport, et particulièrement du rapporteur, c'est le constat malheureux qu'on ne se cache pas de porter un jugement sur une pratique religieuse, ou encore d'estimer que ce n'est pas la pratique qui donne un sentiment d'appartenance à une religion. Quand il déclare avoir des amis juifs qui ne sont pas circoncis et dont l'identité juive ne fait pas débat, il sous-entend qu'au fond, la circoncision peut faire l'objet d'une interdiction sans remettre en cause la présence juive en Europe, c'est donc qu'il est possible d'être juif en Europe malgré l'interdiction de la circoncision. Il faut comprendre qu'il ne faut pas s'interdire d'interdire la circoncision. Ses intentions ne



peuvent être plus claires. Or, il y a là une intrusion du politique dans la sphère religieuse qui est inadmissible et contraire au fondement du principe de liberté de conscience. La politique n'a pas à porter un jugement sur la légitimité ou non d'une pratique religieuse, le franchissement du cordon sanitaire se fait dans une impunité totale.

**rabbin Samama cib.fr – 28/02/14**

### **Débat au Conseil de l'Europe**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, l'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* a adopté une résolution 1952 (2013) sur le droit des enfants à l'intégrité physique. Ce texte assimile notamment la circoncision à une mutilation sexuelle, comparable à l'excision des enfants de sexe féminin. Cette résolution, bien que non contraignante, invite les pays membres du *Conseil de l'Europe*, à prendre des mesures visant à l'interdiction de la circoncision pour des raisons non médicales. Dans la prolongation de cette résolution, la *Commission des questions sociales*, de la santé et du développement durable a organisé un échange de vues le 28 janvier 2014, regroupant des parlementaires, des représentants religieux, des experts et des invités. La séance de cette commission a été introduite par la projection d'un film particulièrement partial de 40 min dont la visée était de montrer les pires complications possibles d'une circoncision. Rien que ce fait suffit à démontrer la partialité de certains membres de cette assemblée. Les opposants à la circoncision ont argué du fait qu'il ne s'agit pas de blesser une religion, mais de promouvoir le droit des enfants. Selon leurs thèses, ce droit serait supérieur au droit à la liberté religieuse, aux droits des parents à éduquer leurs enfants... Le professeur Bernard Lobel, urologue, et le professeur Silay, urologue pédiatrique à Istanbul, ont présenté les avantages de la circoncision et dénoncé toute conséquence traumatique pour l'enfant lorsqu'elle est pratiquée dans les bonnes conditions actuelles en Europe. Le Dr Nachman Shai représentant la délégation israélienne – qui bénéficie du statut d'observateur au sein du Conseil de l'Europe – a pu projeter un film de 10 min et a indiqué vouloir tout mettre en œuvre pour que la résolution soit abrogée. «Pour la première fois depuis la Shoah, nous nous interrogeons sur notre avenir au sein de l'Europe», a affirmé solennellement le Grand Rabbin Gutman et le rabbin Moshé Levin, représentant la *Conférence européenne des rabbins*, a dénoncé «un acharnement envers l'un des préceptes fondamentaux du judaïsme». Parmi les parlementaires présents, M. André Reichardt s'est dit choqué par le fait que la résolution place sur le même plan circoncision et excision et que cela ne peut donner un «caractère modéré» à cette résolution. Il a rappelé que la circoncision religieuse est inhérente à l'identité religieuse. Sollicités par le *CRIF national* afin de le représenter au Conseil de l'Europe, tous les membres du *CRIF Alsace* se sont mobilisés afin d'y participer et de défendre une position commune. C'est ainsi que le *CRIF*, associé à la *Conférence des Rabbins Européens*, au *Bnai Brith*, à la *WIZO*, au *Conseil International des femmes juives* ont diffusé une lettre à l'intention des parlementaires, lettre qui a pu être lue solennellement par Brigitte Kahn lors de la séance et remis en main propre à tous les participants le 28 janvier 2014. Ce débat viendra alimenter la réflexion du Comité des Ministres dont la date n'est pas encore fixée.



Les atteintes au respect de notre liberté religieuse (circoncision, abattage rituel) doivent faire l'objet d'une constante vigilance, notamment dans les instances européennes et tout particulièrement au *Parlement Européen* qui lui dispose, contrairement au *Conseil de l'Europe*, d'un pouvoir réglementaire qui s'impose aux pays membres.

**CRIF Alsace – 10/02/2014**

### **Les infirmiers norvégiens demandent l'interdiction de la circoncision rituelle**

Le syndicat des infirmiers a demandé au gouvernement d'interdire la circoncision, pour des raisons autres que médicales, en dessous de l'âge de 15 ans.

L'*Organisation norvégienne des infirmiers* a révélé la demande lors d'une interview avec sa directrice, Astrid Grydeland Ersvik, publiée sur le site Internet de l'organisation.

«Nous devons obtenir l'acceptation d'une limite minimum d'âge de 15-16 ans pour la circoncision, pour que le garçon puisse choisir lui-même» a indiqué Grydeland Ersvik lors d'une présentation à des responsables du ministère de la Santé. Grydeland Ersvik a demandé la réunion pour discuter de nouvelles réglementations sur la circoncision que le ministère de la santé devrait révéler avant l'été. Dans une interview au quotidien *Atenposten*, le ministre de la Santé, Bent Hoie, a indiqué que sa proposition de loi exigerait que la circoncision ait lieu dans les hôpitaux mais il n'a cependant pas l'intention de l'interdire. Lors de son interview, Grydeland Ersvik explique que malgré le fait que «les juifs sont une minorité en Norvège, il leur a été permis d'influencer le débat sur la question». Elle a comparé la circoncision rituelle des garçons à la mutilation génitale des filles, pratique interdite en Norvège. « Si nous avons une loi qui légalise la pratique sur les garçons mais qui l'interdit pour les filles, alors c'est discriminant» affirme-t-elle. Les organisations juives ont rejeté l'analogie, et argumenté que la circoncision ne mutile pas les garçons et les aide à se protéger contre certaines maladies. En octobre, les membres du Conseil de l'Europe ont adopté une résolution contre la circoncision non-médicale des garçons, qui la décrit comme «une violation de l'intégrité physique des enfants». Le même mois, les conseillers du gouvernement sur le bien-être des enfants, en Norvège, au Danemark, en Suède, en Finlande et en Islande ont passé une résolution commune en faveur de l'interdiction de la circoncision rituelle des mineurs. La médiatrice de l'enfance du gouvernement, Anne Lindboe, fait partie des dirigeants norvégiens qui combattent la circoncision. En novembre, elle affirmait que juifs et musulmans ne pratiqueraient pas la circoncision s'ils étaient informés des risques. En 2012, elle avait proposé qu'ils pratiquent un rituel symbolique plutôt que la circoncision. Selon Hoie, quelque 2000 circoncisions rituelles sont pratiquées tous les ans en Norvège. Seulement 10 sont juives, selon Grydeland Ersvik.

**fr.timesofisrael.com – 23/03/2014**

## **États-Unis : un rabbin sectionne le pénis d'un bébé lors d'une circoncision**

Les faits se sont produits en avril 2013. 7 mois après, les parents de l'enfant poursuivent le rabbin pour « négligence » affirmant que la circoncision a été bâclée. Lors d'une cérémonie, le rabbin chargé de pratiquer la circoncision d'un nouveau-né avait par erreur couper le pénis en deux. L'homme doit aujourd'hui rendre des comptes devant la justice américaine.

L'accident s'était déroulé à la synagogue du quartier de Squirrel Hill à Pittsburgh. Le rabbin Mordechai Rosenbergh, chargé de l'ablation du prépuce, avait malheureusement loupé son geste, amputant le bébé de son organe génital. Le nourrisson blessé par le rabbin avait ensuite été transporté d'urgence à l'hôpital pour y subir une micro-chirurgie afin de réparer le pénis endommagé. D'après la chaîne de télé CBS, l'opération aurait duré huit heures. Ayant perdu énormément de sang, le bébé avait dû être transfusé à six reprises. Les parents attendent maintenant la décision du juge et espèrent toucher un éventuel dédommagement. Affaire à suivre...

**actu-choc.fr – 06/01/2014**

### **Une circoncision qui tourne mal**

C'est une affaire d'erreur médicale d'un nouveau genre que le tribunal d'Ain Sebaa à Casablanca a décidé de clore en acquittant purement et simplement un chirurgien auteur de l'amputation de toute la partie supérieure du sexe d'un enfant en bas âge lors de sa circoncision. A l'annonce du jugement, la mère de la victime s'est effondrée en apprenant le verdict et ne cesse à ce jour de multiplier les sit-in devant ce tribunal en mobilisant autour d'elle, contre ce qu'elle considère comme une injustice flagrante. Il faut dire que le juge a fait preuve de partialité dans une affaire où la culpabilité du chirurgien est évidente. Ce dernier a en effet, commis une lourde faute professionnelle aux conséquences irréversibles pour la virilité future de l'enfant puisqu'il ne pourra plus avoir une vie sexuelle normale. Alors que la famille attendait réparation pour cette erreur médicale rare et une condamnation du chirurgien, le juge a décidé autrement en estimant à la surprise générale et en ses propres termes que ce dernier n'avait coupé qu'une petite partie du sexe de l'enfant, ce qui a révolté encore plus la maman du petit. Le nombre d'erreurs médicales au Maroc est en progression constante alors que les tribunaux ont toujours autant de mal à prononcer des jugements équitables dans de tels dossiers dans lesquels il est difficile de prouver la responsabilité directe du corps médical en cas d'accident. Ceci sans parler des nombreux cas dans lesquels les familles s'en remettent à la fatalité plutôt qu'aux défaillances médicales.

**actu-maroc.com – 31/01/2014**

<http://youtu.be/k7bZuPlzAuo>

## Un hôpital des meilleurs spécialistes africains à Rome

Avortements clandestins et circoncisions à la sauvette deviennent un fléau: les médecins africains et asiatiques affirment avoir trouvé la parade. Comment faire face aux complications de santé liées à des pratiques culturelles mettant la vie en danger? La question peut sembler aléatoire, elle ne l'est pas. Si les chiffres de l'*Institut italien de neuro-traumatologie* (INI) disent vrai, quelque 200 personnes meurent chaque année à Rome et dans sa région des suites d'interventions chirurgicales pratiquées hors des établissements hospitaliers normaux. Des femmes qui accouchent loin des structures adaptées parce que la religion interdit qu'elles soient examinées par des gynécologues hommes. Des fillettes qui meurent parce que les parents tiennent à tout prix à ce qu'elles soient excisées comme le prescrit la coutume au pays, mais qui ne trouvent aucun médecin acceptant de commettre un tel «crime». Des chirurgiens qui rechignent même à la circoncision des enfants au nom de l'objection de conscience: toutes les personnes qui se sont retrouvées devant ce mur d'incompréhension s'en sont remises aux praticiens clandestins, dans des appartements ou à l'arrière d'une boutique sans garantie d'asepsie. Le résultat est une série de morts «suspectes»; de cadavres ramenés dans les morgues avec pour cause de décès, des blessures inexplicables ou des accidents sans grande spécification. Hémorragies, infections, vilaines cicatrisations provoquent une vraie hécatombe en Italie, soutient l'INI. C'est pour contrer ce phénomène que l'*Association italienne des médecins étrangers* (AMSI), appuyée par l'INI, a fait une proposition choc, relevant d'une certaine volonté de discrimination positive: créer un hôpital où les barrières de langues et de coutumes ne seront pas un frein parce que les praticiens y seront des Africains ou des Asiatiques connaissant les coutumes mais aussi des médecins experts et régulièrement formés. En Italie.

Le Dr Jessica Faroni en est convaincue: beaucoup de morts pourraient être évitées dans le Latium (Rome et ses alentours), si les malades étaient assurés de ne pas enfreindre l'interdit culturel et religieux quand la nécessité de se rendre dans une structure de santé se fait sentir. Or, soutient-elle, la loi italienne n'autorise ce genre d'interventions sur les patients que pour de strictes raisons de santé. Les motifs religieux ou rituels ne sont pas pris en compte par la loi. Qui se trouve dans cette situation, n'a que deux solutions: les cliniques privées, qui coûtent cher, ou les petits «raboteur » d'arrière-cour ! D'où l'idée «d'aider les personnes qui ont de la difficulté à mener une vie en conformité avec leurs us et coutumes» quand ils se rendent à l'hôpital. «Dans un hôpital géré par des médecins étrangers, les citoyens auront toutes les garanties scientifiques de la prestation sanitaire» affirme le Dr Faroni. Sans compter que le tout pourra se mener sans enfreindre, en principe, la loi en vigueur. Doutes et scepticismes? On devrait en avoir le cœur net très bientôt. L'hôpital international INI sera inauguré dans quelques semaines; il se situera sur les hauteurs de Rome, à Grottaferata. Les médecins sont des spécialistes originaires d'Asie et d'Afrique déjà contactés. Les patients, assure l'INI, seront respectés dans leurs coutumes et leurs religions. Et ils paieront un prix accessible à tous, ajoute Foad Aodi, le directeur du futur établissement et fondateur de l'AMSI. Il affirme qu'au cours des trois dernières

années selon les statistiques, quelque 15000 circoncisions ont été effectuées dans les hôpitaux, dont seulement 35% par des médecins de religion musulmane. C'est aussi cette tendance qu'il faut corriger.

adiac-congo.com-24/03/2014

### **30 millions de filles victimes de mutilations sexuelles dans les 10 prochaines années**

Le nombre de mutilations génitales féminines tend à diminuer lentement dans le monde, mais trente millions de filles risquent d'en être encore victimes dans les dix prochaines années. Selon un communiqué de l'*Unicef* publié à l'occasion de la *Journée mondiale contre les mutilations génitales féminines et l'excision*, jeudi 6 février, ces pratiques continuent de toucher plus de 125 millions de femmes et de filles, dans une trentaine de pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Pour Michèle Barzach, présidente d'*Unicef France*:

«Trop souvent, ces actes se perpétuent avec la participation des femmes elles-mêmes, prisonnières du poids de la tradition et de la norme sociale. Mais je suis optimiste : le soutien des femmes à ces pratiques est en baisse, y compris dans les pays à forte prévalence. De plus en plus d'hommes sont, eux aussi, pour l'abandon de l'excision, ce qui est fondamental pour le succès de notre combat».

Selon l'agence des Nations-unies dédiée à l'enfance et la famille, ces mutilations sont étroitement liées à certains groupes ethniques. «Les normes sociales et les attentes au sein de communautés partageant les mêmes convictions jouent un rôle important dans la perpétuation de ces usages», estiment les auteurs du rapport. Pour combattre ce qui s'apparente souvent à une norme sociale, l'*Unicef* prône l'implication de tous les acteurs, communautaires, politiques, religieux, médicaux. Khalidou Sy, de l'ONG *Tostan*, raconte comment, au Sénégal, plus de 5 800 communautés sénégalaises se sont engagées dans des déclarations publiques d'abandon de ces pratiques, avec le concours de femmes leaders. Son organisation intervient auprès des réseaux sociaux traditionnels, pour les sensibiliser au Plan national d'action pour l'abandon de l'excision. En Egypte, l'université Al-Azhar du Caire, et la communauté religieuse travaillent ensemble pour répondre aux questions soulevées par les érudits religieux, les parents mais aussi pour les personnes qui travaillent dans le domaine de l'éradication des mutilations.

«Face à une recrudescence de justifications religieuses de l'excision, il fallait intervenir, explique Philippe Duhamel, responsable d'*Unicef Egypte*. Nous avons sollicité les autorités religieuses, les oulémas, et nous avons édité une publication avec eux, il y a deux mois, s'appuyant sur des versets du Coran et la charia, montrant qu'il n'y avait aucune justification religieuse à cette pratique et qu'ils la condamnaient sans équivoque». Au-delà de la publication de ce texte important, des groupes de discussion vont être organisés dans tout le pays. «Il ne s'agit pas de diffuser seulement ce document, poursuit Philippe Duhamel, mais de convaincre. L'*Unicef* et les représentants de l'université Al-Azhar, qui est une référence dans tout l'islam sunnite, seront présents dans ces groupes autour des responsables religieux locaux». La baisse réelle de l'excision et des mutilations génitales se joue sur le terrain, dans cette capacité à mobiliser les acteurs locaux et à convaincre. «Soumettre ces pratiques à l'examen du grand public, de manière respectueuse, pourrait susciter des changements à l'échelle des communautés», écrit l'*Unicef* dans son rapport 2013. Il faut aller plus loin que le

simple changement des attitudes individuelles et intégrer les attentes sociales et les communautés dans leur ensemble.

lemonde.fr – 06/02/2014

### Rwanda et circoncision

La stérilisation masculine avait été préconisée par le régime du *Front Patriotique Rwandais* comme une approche pour freiner la surpopulation. Devant le tollé soulevé par cette initiative, le régime de Kigali a opté pour une dissimulation de ses intentions, tout en poursuivant sous couvert d'une autre opération: la circoncision systématique de tous les hommes. Ils éviteraient ainsi d'attraper le SIDA, et autres maladies sexuellement transmissibles. Du coup, le régime l'a rendue obligatoire mais sans que l'on sache si réellement son souci est de prémunir les hommes de ces maladies, alors qu'aucune étude scientifique n'a encore démontré qu'un homme circoncis est immunisé. Deux événements font penser que sous couvert de circoncision, la campagne de stérilisation forcée se poursuit. Selon une source, le *Ministère de la Santé* aurait inclus dans sa fiche pour l'évaluation de chaque médecin, une rubrique demandant d'indiquer le nombre d'hommes qu'il a circoncis! D'aucuns pensent que ce qui est demandé sous le vocable «circoncis» est en fait d'indiquer le nombre d'«hommes hutus stérilisés». Les médecins «sollicités» seraient donc notés selon le nombre d'hommes qu'ils auraient stérilisés. Un autre fait: le site pro-gouvernemental [igihe.com](http://igihe.com) dans son édition du 14 février, a rapporté une réunion publique tenue à Rubavu dans laquelle les femmes avaient été convoquées par le médecin directeur de l'hôpital le Dr Kanyankore William. Au cours de la réunion, il leur a ouvertement demandé de se refuser à leurs maris si ces derniers n'allaient pas se faire circoncire. Beaucoup d'hommes d'un certain âge ont été choqués car ne comprenant pas comment leurs femmes, allaient désormais se refuser à eux sur ordre du gouvernement, sous prétexte qu'ils n'étaient pas circoncis. Ces mêmes femmes, surtout les plus âgées, sommées de se refuser à leurs maris non circoncis se demandent pourquoi les autorités leur demandent de se méfier de leurs partenaires incirconcis et qui ne les ont pas contaminées. Tout un chacun peut s'interroger sur cet acharnement à circoncire par force. En fait, au cours de l'opération, les praticiens ont reçu des consignes de stériliser par la même occasion le patient, par vasectomie. Vous avez dit: génocide? Comment qualifieriez-vous cette campagne?

musabyimana.net – 26/02/14

### Festivités à l'occasion des circoncisions

Le samedi 18 janvier, une veillée était organisée par les villageois de N'Galla, dans le cercle de Dioïla en prélude à la cérémonie de circoncision des enfants prévue pour la veille. Dans tous les quartiers, il y avait des festivités et à boire à gogo. Oumar Togola, notable, déjà connu pour son goût prononcé pour l'alcool a commencé à boire en mélangeant les



boissons plus fermentées les unes que les autres dès le début de la nuit. Il n'a pas passé la nuit dans sa famille. Le lendemain matin, il n'était pas non plus dans le bois sacré à la lisière du village où avait lieu la cérémonie. Quand tout s'est terminé avec succès, les femmes ont formé un groupe pour faire le porte-à-porte en chantant et en dansant. C'est en passant devant la place publique qu'elles ont vu Oumar qui ronflait encore, couvert de mouches. Réveillé, elles ont constaté qu'il avait déféqué et uriné dans son pantalon en cotonnade. Les autres femmes se sont moquées de lui, mais son épouse l'a pris par le bras pour le conduire à leur domicile. Des qualités d'une bonne épouse!

mali-web.org – 22/02/14

### Afrique du Sud : pub gouvernementale pour la circoncision



### Québec : élections 2014

Pauline Marois «respecte» le point de vue de sa candidate Louise Mailloux selon lequel le baptême et la circoncision constituent «un viol». En point de presse dans l'arrondissement montréalais de Pointe-Saint-Charles, la chef du Parti québécois a refusé de condamner les écrits de sa candidate de la circonscription de Gouin, une tenante de la laïcité sans compromis. Auteure de deux ouvrages sur la question, Mme Mailloux a déjà assimilé le baptême chrétien et la circoncision des jeunes juifs et musulmans à un viol. Interpellée il y

a quelques jours par le quotidien *La Presse*, Mme Mailloux a dit assumer «absolument» ses déclarations passées. Questionnée pour savoir si elle jugeait acceptables de telles positions, Mme Marois a défendu sa candidate. «Mme Mailloux a pris depuis longtemps position sur ces questions. Elle a des écrits très éloquentes. Ce sont ses propos, je respecte qu'elle ait ce point de vue. Elle est d'accord avec notre projet de laïcité de l'État et j'apprécie son appui en ce sens», a-t-elle dit. Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a réagi en disant que «les propos de Mme Mailloux, si ce n'était pas si triste, on pourrait se bidonner, mais c'est triste». «Je demande des excuses, a-t-il ajouté. Ça montre que Mme Marois tente de parler de la charte par tous les moyens possibles. Il y a beaucoup de Québécois circoncis et je ne crois pas que ça soit un problème».

**quebec.huffingtonpost.ca – 14/03/14**

### **La communauté juive rejette les excuses de Louise Mailloux**

*Le Centre consultatif des relations juives et israéliennes - Québec (CIJA-Québec)* rejette les excuses de la candidate du *Parti québécois*, Louise Mailloux, publiées samedi après-midi par voie de communiqué. La candidate péquiste, qui avait comparé la circoncision et le baptême à un viol, a demandé pardon aux gens qu'elle aurait pu offenser, sans toutefois retirer ses propos. «Concernant mes déclarations sur certaines pratiques religieuses, je tiens à dire que je n'ai jamais voulu offenser ou blesser qui que ce soit. Si tel a été le cas, je m'en excuse très sincèrement», a-t-elle écrit.

«Nous exhortons une nouvelle fois le Parti québécois et la Première ministre du Québec, Madame Pauline Marois, à assumer leurs responsabilités et à désavouer catégoriquement, à l'instar du gouvernement fédéral en 1997, la théorie du complot antisémite colportée par sa candidate», a déclaré Luciano G. Del Negro, vice-président du CIJA.

**quebec.huffingtonpost.ca – 16/03/14**

### **Learn the do's and don'ts of foreign countries**

Not too far away across the park in Stockholm, is the international school attended by the four children of Malaysian Tourism Director Azizul Raheem Awaludin and wife Shalwati Nurshal. Although now back in Malaysia after more than 40 days in foster care, their parents are still in remand for allegedly hitting the hand of one of them.

As a visitor to this country, I was suddenly acutely aware of not only how protective the society is towards children but also of the do's and don'ts. The sad and unfortunate case of the Malaysian expat family, whose fate has yet to be determined by the Swedish court, has highlighted the importance of awareness of cultural differences, especially when you are working, living and studying in another country. It is more than just knowing which cutlery to use first and what taboo topics to avoid during dinner conversations. Although there are various books on do's and don'ts when visiting and living in a foreign land, many still fell foul of the unwritten social taboos and worse still, cultural differences which might land you in hot soup, or even worse in a foreign cell. Over the three decades of living in the UK,



I have come to know of many cases which could have been avoided if Malaysian visitors and those living and studying here, had made an effort to understand what is allowed and not allowed. Personally, after my first faux pas showing two fingers to a fruit seller for two kilos of grapes, suffice to say, I learnt my lesson. And I am still learning. Hurting children is a no no. If a teacher or a health visitor or doctor sees something that points towards abuse, then there's a lot of explaining to do. A friend whose daughter was prone to nose bleed, was taken to task by the nurse examining her because she feared that the child was a victim of violence. We can argue till the cows come home that that pinch which left a bruise on the thigh was to discipline the child, but your child's name could very well be on the child protection list (...).

Female circumcision here in the western country is banned. Female circumcision as practised by some in Malaysia amongst the Muslims has been associated by the more brutal practise of some African countries, considered here as female genital mutilation.

So, for a Malay parent to voluntarily tell a health visitor that she had just returned from a trip to Malaysia where she had just circumcised her daughter, or to inform the social services that that was what she intended to do on returning home, would be to invite trouble. It is your practice, but do understand that you are living in a host country with totally different values and perceptions. Over the years, I have given cultural briefings to expats and visitors going to work and live in Malaysia. They are interested to know is it alright to shake a woman's hand? Would it be acceptable to serve pork and beef on the same table during a dinner party with Muslims and Hindus at the table? One of the places that I had the privilege of offering my services was the *Farnham Castle Centre for International Briefing* some years ago. There the expat family, including the children, spend a week, learning not only the language but also the culture of the country that they are going to.

So, if they take the trouble to do it, why can't we? It also helps to go beyond the expat enclave and mix with the locals.

While in Stockholm, I met Karim Abdul Jalil who had been living there for the past 39 years. He takes it upon himself to brief newcomers about the do's and don'ts while living in Sweden. For those venturing further afield from the comforts of home, it doesn't hurt to know and understand more to make your stint in a foreign land more enjoyable.

**Zaharah Othman @kakteh nst.com – 02/02/14**

### **Premières inculpations pour excision**

« Un médecin de l'hôpital Whittington à Londres est soupçonné d'avoir pratiqué une mutilation génitale sur une patiente qui venait d'accoucher en novembre 2012 et qui avait déjà subi une mutilation antérieure. Il est aussi soupçonné d'avoir pratiqué cette première mutilation », selon un communiqué du parquet. « J'ai estimé qu'il y avait suffisamment de preuves et qu'il était dans l'intérêt du public de poursuivre Dr Dhanoun Dharmasena pour infraction » à la loi sur les mutilations sexuelles féminines, a déclaré la représentante du

parquet, Alison Saunders, dans un communiqué. Un autre homme, Hasan Mohamed - qui ne travaille pas dans le milieu médical et dont le lien avec la patiente n'a pas pas été précisé - sera lui poursuivi pour incitation à la mutilation. Les deux hommes doivent comparaître devant un tribunal londonien à Londres, le 15 avril. Les mutilations sexuelles féminines sont illégales depuis 1985 en Angleterre et au Pays de Galles, mais personne n'avait jusqu'à présent été inculpé. La loi a été étendue en 2003 aux Britanniques et résidents permanents qui pratiquent ces mutilations ou cherchent à les faire pratiquer à l'étranger, y compris dans les pays où cette coutume est légale. La peine maximale encourue en Angleterre est de 14 ans de prison. Les mutilations génitales féminines impliquent toutes les interventions consistant à enlever totalement ou partiellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons culturelles ou religieuses. Parmi ces mutilations, figurent l'excision (ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres) et l'infibulation (rétrécissement de l'orifice vaginal par la création d'une fermeture). Elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né.

Selon l'*Organisation mondiale de la Santé*, plus de 125 millions de jeunes filles et de femmes sont victimes de mutilations sexuelles dans 29 pays africains et du Moyen-Orient, où ces pratiques sont concentrées. Cette pratique, généralement sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans, s'est étendue aux pays occidentaux en raison des flux migratoires. Selon le ministère britannique de la santé, environ 66000 femmes ont subi des mutilations génitales en Angleterre et au Pays de Galles et 23000 jeunes filles de moins de 15 ans risquent chaque année d'être excisées. Début février, le gouvernement avait annoncé l'obligation pour les hôpitaux britanniques de répertorier les cas de patientes ayant subi une mutilation sexuelle.

**20min.ch – 21/03/14**

### **Films X: 11 façons dont le porno induit les femmes en erreur**

7. *tous les pénis sont circoncis et mesurent au moins 20 centimètres* « j'ignorais que les pénis non circoncis existaient, parce que dans tous les pornos que j'avais regardés, il y avait des acteurs circoncis »

**huffingtonpost.fr – 14/03/14**

*Article 222 est publié par l'Association contre la Mutilation des Enfants*

*AME BP 220, 92108 Boulogne cedex – 2ème trimestre 2014*